# COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

**Destinataires :** Participants au programme CanadaGAP et autres intervenants

**Date :** le 29 mars 2018

**Objet :** Rappel – Les changements apportés au programme CanadaGAP entrent en vigueur le 1er avril

Le présent message vise à vous rappeler que les changements apportés au programme pour 2018 entrent en vigueur le 1er avril, et à vous annoncer quelques nouveaux éléments.

## Mise à jour des guides CanadaGAP

Deux communiqués ont déjà annoncé la publication de la version 7.1 des guides CanadaGAP et présentaient des conseils sur la façon d'incorporer les changements à vos exemplaires. Il s'agissait des communiqués datés du 26 janvier 2018 et du 2 février 2018, disponibles à : www.canadagap.ca/fr/publications/communique/

Pour télécharger les guides, il faut se rendre à la page suivante : www.canadagap.ca/fr/manuals/downloads/

En plus du document *Survol des principales modifications apportées aux guides CanadaGAP 2018 (version 7.1)*, publié sur le site Internet, vous pouvez télécharger une présentation en PowerPoint qui fait le résumé des changements à : www.canadagap.ca/fr/publications/presentations/

***Utilisez ces documents pour vous aider à rapidement mettre à jour votre guide pour 2018!***

## Nouvelles listes de contrôle pour l'audit et l'autoévaluation

À partir du 1er avril 2018, les audits de CanadaGAP seront basés sur la nouvelle liste de contrôle d'audit, version 7.1, disponible à : www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/

D'autre part, la nouvelle liste de contrôle de l'autoévaluation est aussi disponible sur le site Internet de CanadaGAP à : www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/self-assessment/

## Mises à jour du site Internet de CanadaGAP

Le nouveau site Internet de CanadaGAP a été lancé au début de l'année et les renseignements requis pour l'Accès des membres ont été modifiés. Si vous avez des questions à propos du nouveau site ou avez besoin d'aide pour vous connecter, communiquez avec le personnel de CanadaGAP.

En outre, la section Foire Aux Questions (FAQ) a été mise à jour en fonction de la version 7.1 des guides CanadaGAP et des autres changements apportés au programme CanadaGAP. Nous vous invitons à utiliser la FAQ comme ressource principale pour obtenir des réponses à des questions précises et pour avoir un aperçu des questions courantes qui concernent tous les participants au programme, les auditeurs et les autres parties intéressées.

Les exploitations qui adhèrent à une certification de groupe pourraient vouloir consulter la version 7.1 du volet 3 du Guide de gestion du programme CanadaGAP, disponible à l'onglet « Obtenir la certification ».

**Des questions ?** Si vous n'avez pas accès à la version électronique des documents présentés ci-dessus, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de CanadaGAP pour les obtenir.

*CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs » ) parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.*